

Convocation à la séance du Conseil municipal

**Les membres du Conseil municipal sont conviés à se réunir
le 11 septembre 2024 à 20h30
salle du Conseil municipal**

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2024
- Rapport des décisions n° 090/2024 à n° 144/2024
- Présentation - Rapport JOA Casino

Administration générale

- Dénomination de la place Hector Dalmasso et du centre culturel Jeannine Creissels
- Création d'une commission « Animation du territoire » regroupant les commissions « Vie Associative Locale et Implication Citoyenne », « Sports » et « Culture, art et patrimoine »
- Procès-verbal de transfert de propriété des archives à la Communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre du transfert de la piscine

Ressources Humaines

- Suppressions et créations d'emplois dans le cadre de la promotion interne
- Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la commune de Saint-Martin d'Uriage
- Refonte du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Agriculture, Tourisme, Économie Locale

- Acquisition des parcelles de Monsieur Bonnivard sur le secteur de Champ Ruti
- Demande de signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des mégots
- Modification de la délibération n°064/2023 relative à la vente de la parcelle agricole E0155 sur le secteur de Chareyre
- Subvention Comice Agricole et Forestier 2024

Culture

- Création d'une formule d'abonnement pour la saison culturelle et partenariat avec les salles de spectacle du Grésivaudan
- Fixation des tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2024-2025
- Subvention aux manifestations d'animation communale, et aux projets remarquables

Éducation Enfance Jeunesse

- Adhésion au dispositif « cantine à un euro » avec avenant EGalim n°2 (États Généraux de l'alimentation)
- Renouvellement de la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame
- Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Saint-Martin d'Uriage pour la natation scolaire pour la période estivale 2024
- Adhésion à la Centrale d'Achat Départementale de l'Isère CADI 38
- Intégration dans le RIFSEEP du « bonus attractivité » aux agents travaillant auprès des enfants et en fonction de direction - Service Petite Enfance

Finances

- Budget communal 2024 – Décision modificative (DM) de crédits n°2024001
- Procès-verbal de transfert par la commune de Saint-Martin d'Uriage des biens meubles et immeubles affectés à la gestion de la piscine d'été de Saint-Martin d'Uriage au profit de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Informatique

- Convention Cadre avec Isère Fibre pour l'acquisition d'Indefeasible Right of Use (IRU) sur des liens fibres optique noire (FON)
- Désignation des élus représentants au Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les prestations Informatiques (SITPI)

Urbanisme

- Dépôt d'autorisations d'urbanisme pour des travaux sur des bâtiments communaux

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mon dévouement.

Saint-Martin d'Uriage,
le 05 septembre 2024

Le Maire, Gérald Giraud

